



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-013-2024-01

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cabinet

IDF-2024-01-04-00008 - Arrêté n°007/2023 CABDG/IRAS du 4 janvier 2024 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Angélique VARLET (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction Veille et Sécurité Sanitaires

IDF-2023-12-28-00023 - Décision n° DVSS - QSpharMBio - 2023/089 portant création de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur du Groupement hospitalier Paris site Saint-Joseph (5 pages)

Page 6

IDF-2023-12-28-00022 - Décision n° DVSS-QSpharMBio - 2023/096 portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de l'Hôpital Lariboisière - Fernand Widal (6 pages)

Page 12

Agence Régionale de Santé / Planification-Autorisations

IDF-2024-01-08-00002 - Arrêté DOS n°2023-4139 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 8 janvier 2024 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation pour l'année 2024 (3 pages)

Page 19

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2024-01-08-00001 - Arrêté 2024-08-01 portant agrément des organismes pour la formation des représentants du personnel en santé, sécurité et conditions de travail (14 pages)

Page 23

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-04-00008

Arrêté n°007/2023 CABDG/IRAS du 4 janvier
2024 portant désignation d'un inspecteur au
titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé
publique - Angélique VARLET

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°007/2023 – CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau I (Master Sciences de gestion - spécialité Gestion des services de santé) détenu par Madame Angélique VARLET ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection a été validé par l'EHESP en date du 15 décembre 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Angélique VARLET est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2^e :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3^e :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4° :

La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 4 janvier 2024

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-28-00023

Décision n° DVSS - QSpharMBio - 2023/089
portant création de l'autorisation de la
pharmacie à usage intérieur du Groupement
hospitalier Paris site Saint-Joseph



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE
DECISION n° DVSS – QSPHARMBIO - 2023/089
portant création de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur du
Groupement hospitalier Paris site Saint-Joseph**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que les articles R.5126-1 à R.5126-41 et R.5126-49 à R.5126-66 ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur prise en application de l'article 204 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé en sa version modifiée par l'ordonnance n° 2020 1407 du 18 novembre 2020 relative aux missions des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur pris en application de l'ordonnance n° 2016-1729, notamment son article 4 ;
- VU** l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision du 21 juillet 2023, prise en application des articles L.5121-1 et L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°14-1457 en date du 16 décembre 2014 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération sanitaire « PUI – La Cité Hospitalière » dont les membres sont la Fondation Hôpital Saint-Joseph Groupe Hospitalier Paris site Saint-Joseph et l'hôpital Léopold Bellan ;
- VU** la décision n°16-515 en date du 17 juin 2016 portant autorisation de création d'une pharmacie à usage intérieur portée par le Groupement de Coopération Sanitaire « PUI – La Cité Hospitalière » sise 185, rue Raymond Losserand à Paris (75014) ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2023/4036 en date du 22 décembre 2023 portant dissolution du Groupement de Coopération Sanitaire « PUI – La Cité Hospitalière » ;
- VU** la demande déposée le 3 avril 2023 par Monsieur le directeur de l'établissement, représentant légal de la personne morale exploitant le Groupe hospitalier Paris site Saint-Joseph, en vue de la création d'une pharmacie à usage intérieur située au 185, rue Raymond Losserand à Paris 75014 ;
- VU** la convention établie le 28 septembre 2023 au titre des articles R.5126-106 et R.5126-107 du code de la santé publique entre le Groupe hospitalier Paris site Saint-Joseph et l'hôpital Léopold Bellan définissant pour ce dernier les modalités d'approvisionnement, de dispensation et de détention pour les médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 et les dispositifs médicaux stériles ;
- VU** le rapport d'inspection en date du 30 novembre 2023 et sa conclusion définitive en date du 12 décembre 2023, établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 3 juillet 2023 ;

CONSIDERANT que les activités suivantes comportent des risques particuliers au sens de l'article R.5126-33 du code de la santé publique :

- la réalisation de préparations magistrales produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement ;
- la réalisation de préparations magistrales stériles, à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques ;
- la reconstitution de spécialités pharmaceutiques ;
- la préparation des dispositifs médicaux stériles ;

CONSIDERANT que l'autorisation sollicitée entrainera la suppression de la pharmacie à usage intérieur du Groupement de Coopération Sanitaire « PUI La Cité Hospitalière » situé au 185, rue Raymond Losserand à Paris 75014 ;

CONSIDERANT que l'autorisation sollicitée entrainera pour l'Hôpital Léopold Bellan de nouvelles modalités d'approvisionnement, de dispensation et de détention pour les médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 et les dispositifs médicaux stériles ;

CONSIDERANT que la demande consiste en la création de la pharmacie à usage intérieur du Groupe hospitalier Paris site Saint-Joseph ;

CONSIDERANT les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique avec pour certains des délais de mise en place courant 2024 :

- arrêter la coopération non réglementaire avec une officine pour la réalisation de préparations magistrales ;
- mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté du 8 septembre 2021 relatif au management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux implantables ;
- procéder à la sérialisation de l'ensemble des spécialités pharmaceutiques ;
- reconfigurer la salle dédiée à la vente de médicaments au public pour assurer le respect de la confidentialité, puis réhabiliter les locaux ;

pour l'activité de préparation de doses à administrer

- sécuriser l'activité par l'élaboration d'une procédure définissant notamment les informations à porter sur l'étiquette des médicaments reconditionnés ;
- communiquer les modalités de réaménagement de la zone de cueillette ;

pour l'activité de préparation des dispositifs médicaux stériles, transmettre

- le nouveau plan de surveillance de la zone à atmosphère contrôlée et des équipements ;
- la procédure finalisée relative à la surveillance de la centrale de traitement d'eau et mentionnant la fréquence des contrôles ;
- le schéma de la centrale de traitement d'eau comportant les points de prélèvement ;
- les résultats microbiologiques des prélèvements d'eau adoucie et d'eau osmosée programmés en 2024 ;

- le rapport de qualification de performance particulière après l'intervention visant à régler les paramètres aérauliques de l'unité de préparation ;

DECIDE

- ARTICLE 1** La suppression de la pharmacie à usage intérieur de la pharmacie du Groupement de coopération sanitaire « PUI la Cité Hospitalière » située au 185, rue Raymond Losserand à Paris 75014 est autorisée.
- ARTICLE 2** La création d'une pharmacie à usage intérieur du Groupe hospitalier Paris site Saint-Joseph (n° FINESS EJ : 750150120 - n° FINESS ET : 750000523) situé au 185, rue Raymond Losserand à Paris 75014 est autorisée.
- ARTICLE 3** La pharmacie à usage intérieur est installée dans des locaux d'une superficie totale de 3 114 m² situés au 185, rue Raymond Losserand à Paris 75014, tels que décrits dans le dossier de la demande :
- au niveau -1 et niveau -2 du bâtiment Saint-Michel se trouvent les locaux de stockage, de vente de médicaments au public et les bureaux pour une superficie de 2359 m² ;
 - au niveau -1 du bâtiment Saint-Michel se trouvent les locaux de la pharmacotechnie pour une superficie de 166 m² ;
 - au niveau -1 du bâtiment Saint-Michel se trouvent les locaux de l'unité de préparation des dispositifs médicaux stériles pour une superficie de 589 m².
- ARTICLE 4** La pharmacie à usage intérieur assurera pour son propre compte, dans la limite du respect des conditions règlementaires fixées pour son exercice au regard du statut de l'établissement au sein duquel elle est établie :
- les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles définies à l'article L. 5126-1 du code la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge ;
 - la vente de médicaments, au public, au détail et dans le respect des conditions prévues aux articles L.5123-2 à L.5123-4.
- ARTICLE 5** La pharmacie assurera, pour son propre compte les activités mentionnées aux articles L.5126-4 et R.5126-9 du code de la santé publique :
- la préparation manuelle de doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L. 4211-1 : formes orales sèches avec opérations de déconditionnement, reconditionnement, surétiquetage et surconditionnement ;
 - la réalisation de préparations magistrales stériles produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques ne contenant pas de substances dangereuses pour le personnel et l'environnement : solution injectable ;

- la réalisation de préparations magistrales non stériles produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques ne contenant pas de substances dangereuses pour le personnel et l'environnement : gélules, sachets, suspensions buvables, crèmes, suspensions pour application cutanée ;
- la réalisation de préparations magistrales non stériles produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement : suspension buvable ;
- la reconstitution de spécialités pharmaceutiques : médicaments stériles anticancéreux ;
- la préparation des médicaments expérimentaux, à l'exception de celle des médicaments de thérapie innovante et des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement, et la réalisation des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine mentionnées à l'article L. 5126-7 du code de la santé publique : médicaments stériles anticancéreux et médicaments stériles non cytotoxique ;
- la préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2 du code de la santé publique par la procédé à la vapeur d'eau et basse température.

ARTICLE 6 La pharmacie à usage intérieur, faisant l'objet de la présente décision, est autorisée au titre du R.5126-106 et R.5126-107 du code de la santé publique à réaliser pour le compte de l'hôpital Léopold Bellan sis 185, rue Raymond Losserand à Paris 75014 et sis 16, rue de l'Aqueduc à Paris 75010 (n° FINESS EJ : 750720609 - n° FINESS ET : 750150146 et 750700015), l'approvisionnement, la dispensation et la détention pour les médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 et les dispositifs médicaux stériles.

ARTICLE 7 La pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Cochin (AP-HP), est autorisée à réaliser pour le propre compte de la pharmacie à usage intérieur faisant l'objet de la présente décision, l'activité suivante :

- la réalisation de préparations hospitalières stériles (poches de nutrition parentérale pédiatrique et néonatale).

ARTICLE 8 Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de cinq demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-39 du code de la santé publique.

ARTICLE 9 La présente autorisation deviendra caduque si la pharmacie à usage intérieur ainsi créée ne fonctionne pas effectivement à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 10 Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 11

Les directeurs l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 décembre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

et par délégation,
La Directrice générale adjointe de l'Agence
régionale de santé d'Ile-de-France

SIGNE

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-28-00022

Décision n° DVSS-QSpharMBio - 2023/096
portant renouvellement de l'autorisation de la
pharmacie à usage intérieur de l'Hôpital
Lariboisière - Fernand Widal

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE
DÉCISION N° DVSS - QSPHARMBIO – 2023/096
portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur
de l'Hôpital Lariboisière – Fernand Widal

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que les articles R.5126-1 à R.5126-48 et R.5126-53 à R.5126-66 ;
- VU** l'ordonnance n°2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur prise en application de l'article 204 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé en sa version modifiée par l'ordonnance n° 2020-1407 du 18 novembre 2020 relative aux missions des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n°2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur pris en application de l'ordonnance n°2016-1729, notamment son article 4 ;
- VU** l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision du 21 juillet 2023, prise en application des articles L.5121-1 et L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1963 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le n° H 218 au sein de l'hôpital Lariboisière – Fernand Widal situé à Paris ;
- VU** la demande déposée le 16 janvier 2023 par la directrice des Hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP Nord – Université Paris Cité, en vue du renouvellement, au titre de l'article 4 du décret n°2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur, de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur multisite concernant les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L.5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge et les missions définies à l'article L.5126-6 du code de la santé publique, notamment la vente de médicaments au public, au détail et dans le respect des conditions prévues aux articles L.5123-2 à L.5123-4 ;
- VU** la demande déposée le 16 janvier 2023 par la directrice des Hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP Nord – Université Paris Cité, en vue du renouvellement, au titre de l'article 4 du décret n°2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur, de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur multisite concernant :

les activités suivantes assurées par la pharmacie à usage intérieur pour son propre compte :

- la préparation des doses à administrer des médicaments ;
- la réalisation des préparations magistrales stériles sans substance dangereuse et non stériles sans et avec substance dangereuse ;

- la réalisation des préparations hospitalières non stériles ;
- la préparation des médicaments radiopharmaceutiques ;
- la préparation des médicaments expérimentaux, à l'exception de celle des médicaments de thérapie innovante et des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement, et la réalisation des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine mentionnées à l'article L. 5126-7 ;
- la préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2 par le procédé à la vapeur d'eau et basse température ;

l'activité suivante réalisée pour le compte de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Saint-Louis (AP-HP) :

- la préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2 par le procédé à la vapeur d'eau et basse température ;

les activités suivantes réalisées pour le compte de la pharmacie à usage intérieur :

- par la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Saint-Louis (AP-HP) : la reconstitution de spécialités pharmaceutiques et la préparation des médicaments expérimentaux - médicaments anticancéreux ;
- par la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Robert Debré (AP-HP) : les préparations hospitalières non stériles - gélules, solutions buvables, suppositoires ;
- par la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Cochin (AP-HP) : la réalisation des préparations magistrales stériles et la réalisation des préparations hospitalières stériles - préparations ophtalmiques stériles ;

VU le rapport d'inspection en date du 13 octobre 2023 et la conclusion définitive en date du 4 décembre 2023 établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens, en date du 30 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que les activités suivantes comportent des risques particuliers au sens de l'article R.5126-33 du code de la santé publique :

- la réalisation des préparations magistrales stériles ;
- la réalisation des préparations magistrales non stériles produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement ;
- la réalisation des préparations hospitalière à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques ;
- la reconstitution de spécialités pharmaceutiques ;
- la préparation des médicaments radiopharmaceutiques ;
- la préparation des médicaments expérimentaux, à l'exception de celle des médicaments de thérapie innovante et des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement, et la réalisation des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine mentionnées à l'article L. 5126-7 ;
- la préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2 ;

CONSIDÉRANT les réponses apportées et les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique, notamment :

- la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté relatif au management de la qualité des dispositifs médicaux implantables entre décembre 2023 et décembre 2024 ;
- la mise en œuvre de la sérialisation pour l'ensemble des médicaments concernés dont ceux achetés en direct ;
- la transmission à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France de la cartographie des risques de l'activité de préparations de doses à administrer ;

pour les locaux de stockage :

- un suivi des températures de stockage des médicaments dans les stockeurs rotatifs et la mise en place de protection anti solaire sur les fenêtres ;
- des conditions de stockage des gaz médicaux et leur arrimage conformes ;
- le contrôle des paramètres environnementaux (température) des conditions de stockage dans l'automate de préparation des doses à administrer ;

pour l'activité de préparation des médicaments radiopharmaceutiques :

- des travaux de réfection des revêtements et l'asservissement des portes du local actuel dans l'attente de la mise en œuvre de locaux conformes dans le cadre du nouveau Lariboisière à échéance de 2026 ;
- la généralisation de la prescription et la validation informatisée des médicaments radiopharmaceutiques à échéance mi 2024 ;
- le recueil des non-conformités en lien avec les dispensations ;
- l'évolution du logiciel «Xplore» pour la création d'un dossier de lot non modifiable, permettre la libération des préparations ;
- la qualification des micropipettes ;
- la mise en place d'actions correctives suite à l'identification du germe responsable des contaminations microbiologiques des gants manipulateurs ;

pour l'activité de préparation des dispositifs médicaux stériles :

- l'habilitation des personnes dédiées à l'activité ;
- la réfection de la zone de déchargement ;
- la conformité de la qualification de performance du stérilisateur basse température réalisée par un organisme autre que le fournisseur ;

CONSIDÉRANT

que les conditions de réalisation des préparations stériles avec l'utilisation d'un équipement de type PSM II sans système de rejet vers extérieur, ont été validées au regard de la faible activité actuelle (1 à 2 préparations par an) et qu'il relève de la responsabilité de l'établissement de donner des moyens notamment en locaux et équipements conformes aux nouvelles bonnes pratiques de préparation et de solliciter les autorisations réglementaires si des modifications interviennent dans leurs conditions de réalisation ;

CONSIDÉRANT

que la pharmacie à usage intérieur multisite de l'hôpital Lariboisière – Fernand-Widal dispose de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipement et d'un système d'information, conformément aux articles R.5126-8 et R.5126-14 du code de la santé publique, lui permettant d'assurer l'ensemble des missions et des activités sollicitées ;

DECIDE

ARTICLE 1 La pharmacie à usage intérieur multisite de l'hôpital Lariboisière – Fernand-Widal du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord – Université Paris Cité, située sur deux sites géographiques – site Lariboisière sis au 2 rue Ambroise Paré 75010 Paris (n° FINESS EJ : 750712184- n° FINESS ET : 750100042) et site Fernand Vidal sis au 200, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris (n° FINESS EJ : 750712184 - n° FINESS ET : 750100067) est autorisée à exercer les missions et activités figurantes à la présente décision.

ARTICLE 2 La pharmacie à usage intérieur multisite assurera pour son propre compte, dans la limite du respect des conditions réglementaires fixées pour son exercice au regard du statut de l'établissement au sein duquel elle est établie :

- sur ses deux sites géographiques, les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L.5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge ;
- sur le site de Lariboisière, la mission définie à l'article L.5126-6 du code de la santé publique, de vente de médicaments au public, au détail et dans le respect des conditions prévues aux articles L.5123-2 à L.5123-4.

ARTICLE 3 La pharmacie a usage intérieur multisite assurera, pour son propre compte les activités mentionnées aux articles L.5126-4 et R.5126-9 du code de la santé publique :

sur le site de Lariboisière

- la réalisation des préparations magistrales stériles produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques ne contenant pas des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement : solution injectable ;
- la réalisation des préparations magistrales non stériles produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques ne contenant pas des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement : solution, gélule, pommade ;
- la réalisation des préparations magistrales non stériles produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement : solution, gélule, pommade, gels, solutions buvables ;
- la réalisation des préparations hospitalières non stériles à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques : solutions externes, gélules ;
- la préparation des médicaments radiopharmaceutiques stériles ;
- la préparation des médicaments expérimentaux stériles, à l'exception de celle des médicaments de thérapie innovante et des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement, et la réalisation des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine mentionnées à l'article L. 5126-7 ;
- la préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2 par le procédé à la vapeur d'eau et basse température ;

sur le site Fernand Vidal

- la préparation automatisée des doses à administrer des médicaments mentionnés à l'article L.4211-1.

- ARTICLE 4** La pharmacie à usage intérieur assurera pour le compte de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Saint-Louis (AP-HP) :
- la préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2 par le procédé basse température et basse température.
- ARTICLE 5** La pharmacie à usage intérieur des établissements suivants assurera pour le compte de la pharmacie à usage intérieur faisant l'objet de la présente décision les activités suivantes :
- la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Saint-Louis (AP-HP) : la reconstitution de spécialités pharmaceutiques et la préparation des médicaments expérimentaux - médicaments anticancéreux ;
 - la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Robert Debré (AP-HP) : les préparations hospitalières non stériles - gélule, solution buvable, suppositoire ;
 - la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Cochin (AP-HP) : la réalisation des préparations magistrales stériles et la réalisation des préparations hospitalières stériles - préparations ophtalmiques stériles .
- ARTICLE 6** La pharmacie à usage intérieur multisite est installée dans les locaux, tels que décrits dans le dossier de la demande :
- site Lariboisière
- situés au rez-de-chaussée – secteur bleu porte 5 se trouvent les locaux pharmaceutiques de 1388m² ;
 - au niveau -1 – secteur gris se trouvent les locaux de la radiopharmacie de 59m² ;
 - au niveau -3 – secteur jaune se trouvent les locaux de la stérilisation de 666m² ;
- site Fernand Widal d'une superficie de 303m²
- au niveau -1 du bâtiment Antoine Dubois se trouvent les locaux pharmaceutiques dont 56m² dédiés à l'activité de préparation des doses administrer de médicaments .
- ARTICLE 7** L'autorisation relative aux activités comportant des risques particuliers pour le propre compte de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Lariboisière – Fernand-Widal est accordée pour une durée de 7 ans en vertu de l'article L.5126-4 du code de santé publique à compter de sa notification aux intéressés conformément aux dispositions susvisées.
- ARTICLE 8** La durée de l'autorisation relative aux activités comportant des risques particuliers assurée par la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Saint-Louis, de l'hôpital Robert Debré et de l'hôpital Cochin pour le compte de la pharmacie à usage intérieur faisant l'objet de la présente décision est subordonnée à l'autorisation octroyée à la pharmacie à usage intérieur assurant la sous-traitance.
- ARTICLE 9** Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance de dix demi-journées par semaine est en conformité avec les dispositions de l'article R.5126-39 du code de la santé publique.
- ARTICLE 10** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 11

Les Directeurs de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 28 décembre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNE

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-08-00002

Arrêté DOS n°2023-4139 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 8 janvier 2024 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation pour l'année 2024

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS/2023-4139

relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation
présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du Code de la santé publique
pour l'année 2024

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;
- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 à L.6122-9, R.6122-23 à R.6122-44 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n°2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques, notamment son article 5 ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France relatif à l'adoption du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Ile-de-France 2023-2028 ;

CONSIDÉRANT la liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé énumérés aux articles R.6122-25 à R.6122-26 du Code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L.6122-9 et R.6122-29 du Code de la santé publique, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé détermine par arrêté les périodes et le calendrier prévu de dépôt des demandes d'autorisation ;

CONSIDÉRANT

qu'en application de l'article 5 du décret n°2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé peut déroger en 2023 et en 2024 au nombre minimal de périodes mentionnées au deuxième alinéa de l'article R.6122-29 du Code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT

que dans l'objectif de mettre en œuvre au cours de l'année 2024 la réforme des autorisations issue de l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 et d'accompagner les opérateurs de santé dans le cadre de sa mise en œuvre, il apparaît nécessaire de restreindre le calendrier pour l'année 2024 à une seule fenêtre de dépôt pour chaque activité de soins et équipement matériel lourd soumis à autorisation de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé ;

ARRÊTE**ARTICLE 1^{er} :**

Le calendrier, pour l'année 2024 et le premier semestre 2025, de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds présentées en application des articles L.6122- 1 et L.6122-9 du Code de la santé publique est fixé selon l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication devant la Ministre de la Santé et de la Prévention. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Denis, le 8 janvier 2024

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE ARRÊTÉ N°DOS/2023-4139
fixant pour l'année 2024 et le premier semestre 2025
le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1
et L.6122-9 du Code de la santé publique

<p style="text-align: center;">Activités de soins et équipements matériels lourds dont l'autorisation relève de la compétence de la Directrice générale de l'ARS d'Ile-de-France</p>	<p style="text-align: center;">Période de dépôt des demandes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie • Activités interventionnelles sous imagerie en cardiologie • Soins critiques (réanimation et soins intensifs polyvalents (USIP) et de spécialité, soins intensifs polyvalents dérogatoires (USIP dérogatoire)) • Unités de soins intensifs en cardiologie (USIC) • Unités de soins intensifs neurovasculaires (USINV) • Unités de soins intensifs d'hématologie (USIH) • Activités d'assistance médicale à la procréation (cliniques et biologiques) • Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie 	<p style="text-align: center;">du 1^{er} février 2024 au 31 mars 2024</p> <p style="text-align: center;">du 1^{er} mars 2024 au 30 avril 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Neurochirurgie • Traitement du cancer 	<p style="text-align: center;">du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Psychiatrie • Equipements matériels lourds d'imagerie • Médecine nucléaire 	<p style="text-align: center;">du 16 novembre 2024 au 31 janvier 2025</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Soins médicaux et de réadaptation • Médecine • Hospitalisation à domicile • Chirurgie cardiaque • Activité de radiologie interventionnelle • Médecine d'urgence • Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale • Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale • Traitement des grands brûlés • Soins de longue durée • Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales • Equipements matériels lourds : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Caisson hyperbare ➢ Cyclotron à utilisation médicale • Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques • Activités biologiques de diagnostic prénatal 	<p style="text-align: center;">du 1^{er} avril 2025 au 31 mai 2025</p>

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-01-08-00001

Arrêté 2024-08-01 portant agrément des
organismes pour la formation des représentants
du personnel en santé, sécurité et conditions de
travail



ARRÊTÉ

PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,

VU le code du travail et notamment les articles L. 2315-17, L.2315-18, R. 2315-8 à R. 2315-16 relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ;

VU les articles L. 6351-1 et suivants du code du travail ;

VU les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022, de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS) en matière administrative, et la décision n° 2023-026 du 15 février 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;

VU la consultation et l'avis favorable émis le 12 décembre 2023 par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles d'Île-de-France ;

Considérant que les demandes d'agrément présentées par les organismes CNFCE, LAERA, OPERATION PREVENTION, PGPS et SA FORMATION SOUMIA AZIRIA permettent d'apprécier leur faculté à dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;

Considérant que les organismes suivants ont été radiés ou dissous et doivent se voir retirer leur agrément :

Organisme	Date de l'agrément	Motif
ASSOCIATION LES RESIDENCES DE L'AGORA	19 novembre 1997	Dissout
CABINET J.M. BOULESTEIX	19 février 1986	Radié
CABINET JLB ECOCOM	16 janvier 2013	Radié

CAM'S CORP	4 juin 2021	Radié
CENTOR Groupe Nuages Blancs	25 mai 1987	Radié
DEVANSKI FORMATIONS CONSEILS	8 juin 2012	Radié
JEAN-LOUIS BOURGUET (SBPF)	23 septembre 2014	Radié
SCIO CONSEIL ET FORMATION	4 juin 2021	Radié

Considérant que la société DIAXENS, agréée le 5 octobre 2004, a cessé son activité de formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail et ne justifie plus des conditions permettant la délivrance de l'agrément ;

Considérant que les sociétés INITIATIVES PLURIELS, agréée le 6 août 1998, et REALISATIONS HUMAINES, agréée le 16 janvier 2013, n'ont pas fourni le compte rendu annuel d'activité mentionné à l'article R. 2315-16 du code du travail ; que les courriers de relance adressés aux sièges de ces sociétés aux adresses sont revenus avec la mention « destinataire inconnu », sans que ces organismes aient pour autant fait connaître un changement d'adresse ; que l'agrément dont elles disposent doit par conséquent leur être retiré ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des organismes agréés pour dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail est modifiée par l'ajout et le retrait des organismes visés ci-dessus, et est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Les organismes agréés remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément.

Article 3 : Si un organisme cesse de répondre aux conditions ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 08 janvier 2024

Pour le préfet, par délégation, le directeur régional, et par subdélégation, l'adjoint à la responsable du Pôle Politiques du Travail, Responsable du service Santé Sécurité au Travail,

SIGNE

Sylvere DERNAULT

**Liste des organismes de formation agréés par le préfet de la Région Ile de France pour dispenser la formation
en matière de santé et de sécurité au travail des membres du CHSCT et du CSE**

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
2 E-CSE	8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY VILLACOUBLAY		20/12/2022
ACTE 1 FORMATION	335 rue de la Justice 77000 VAUX LE PENIL		01/04/2023
ACTION SANTE Groupe DOXEA	2 allée Hector Berlioz BP 90017 95130 FRANCONVILLE	Secteur sanitaire, médico-social et tertiaire	06/03/2019
ADCA GFP	21 rue de Fécamp 75012 Paris	Nettoyage industriel, environnement, espaces verts, hôtellerie, informatique, télécom, services	03/11/2006
ADDEO CONSEIL	16 rue Moncey 75009 Paris		13/01/2021
ADECCO FORMATION	5 place du Colonel Fabien 75010 Paris	Tertiaire, Industrie	16/01/2013
ADEQUATION	16 rue Ampère Immeuble SOMAG 95307 Cergy Pontoise	Tertiaire, industrie, grande distribution	02/05/2013
ADIAJ FORMATION	3 rue Henri Poincaré 75020 Paris	Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat	08/06/2012
ADN CSE	8 rue Lemercier 75017 Paris		27/10/2020
AEGIDE INTERNATIONAL	79 rue du Cherche-Midi 75006 Paris		21/06/1999

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AEPACT	8 bis, rue Abel 75012 PARIS	Industrie pharmaceutique, protection sociale, santé	28/09/2012
AEQUITIS	4 rue de la Pierre Levée 75011 Paris	Secteur bancaire et financier	13/01/2021
AFORMABA	9 rue Saint Lambert 75015 Paris		7/6/2022
AFPI 77	238 rue de la Justice ZI Vaux le Pénil 77000 Melun	Industrie, métallurgie	21/06/1999
AFPI ETUDES ET PREVENTION	56 avenue de Wagram 75854 Paris cedex 17	Sidérurgie, métallurgie, BTP, automobile, informatique	16/07/2001
AFPIC FORMATION	18 rue Hoche 92980 Paris la Défense Cedex	Industries chimique pharmaceutique, cosmétique, et métallurgique	25/05/1987
AFTRAL	46 avenue de Villiers 75847 Paris cedex 17	Industrie, tertiaire, BTP	14/03/1985
AGATE EXPERTISE	27 avenue de l'Opéra 75001 Paris		24/11/2021
AGB SOLUTIONS	27 rue Panhard et Levassor 78570 Chanteloup les Vignes		4/6/2021
AGCNAM	9, Cour des Petites Ecuries 75010 Paris		28/09/2012
AGECIF	22 rue de Picardie 75003 Paris		27/10/2020
ALPHA FORMATION	8 rue Riocrieux 92310 Sèvres		20/12/2022
ALIAVOX	24 villa des Cailloux 95600 Eaubonne	Métallurgie, énergie, télécommunications, santé, services	28/09/2012
ALINEA	5 avenue Francis de Pressensé 93218 La Plaine Saint Denis	Services	16/01/2013
ALTEO	50-52 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris		13/07/2016
ALTER EGO-PRP	22-24 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		03/11/2017

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AMBITION PREVENTION	27 Avenue Paul Arène 13600 La Ciotat		7/6/2022
ANGELE CONCEPT	61 rue de Douai 75009 Paris	Industrie, tertiaire, santé	05/02/2004
APAVE EXPLOITATION FRANCE	6 Rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE	Industrie, tertiaire, chimie, santé, services, fonction publique, transports	14/03/1985
APEX ISAST FORMATION	32 rue de Chabrol 75010 Paris	Tous secteurs d'activité	28/09/2012
ARETE	3-5 rue de Metz 75010 Paris		17/05/2018
ARTIS	47/49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Transports	28/10/2003
ARSYA CONSEIL - L'ECOLE DES CE	21 rue de l'Abreuvoir 92100 Boulogne Billancourt		03/11/2017
ASMFP	38 avenue Franklin Roosevelt 77210 Avon	Métallurgie, imprimerie, plasturgie, commerce, pétrole, chimie, matériaux de construction	17/10/2000
ATLANTES	21 bis rue du Champ de l'Alouette 75013 PARIS		06/03/2019
APSAC (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances)	9 rue Baudoin 75013 Paris		3/11/2017
ARTHUR HUNT CONSULTING	62 avenue des Champs Elysées 75008 Paris		11/07/2023
ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION UNSA-FERROVIAIRE	56 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris	Ferroviaire	11/07/2023
ASTU PREVENT	1 rue de Stockholm 75008 Paris		7/6/2022
AUCEO	6 rue des Près du Levant 77470 Poincy		7/6/2022
AXIA CONSULTANTS	1 rue du Petit Robinson 78350 Jouy-en-Josas		22/12/2016
BEST CF	83 rue de Rouen 95300 PONTOISE		31/01/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
BUREAU VERITAS	Centre de formation 17 rue Louise Dory 93230 Romainville	Industrie, BTP, tertiaire	14/03/1985
C3	47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Poste, finance, distribution, medias, industrie graphique, conseil publicité, culture, animation, sport	25/06/2013
CABINET 41	60 rue de Richelieu 75002 Paris		11/07/2023
CABINET JEAN-JACQUES TATOUX	8 rue Lemer cier 75017 Paris	Aérien, aéroportuaire, transport, agroalimentaire, industrie, secteur public	29/12/2008
CALLENTIS FORMATION	21 square Saint-Charles 75012 Paris	Assurances, banques, informatique, associatif	23/06/2020
CB FOR	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris (cedex 19)	BTP, industries du bois, ameublement, logement social, ETGC, matériaux, matériaux de construction, négoce de bois et matériaux, maitrise d'œuvre	27/10/2020
CCI DE VERSAILLES VAL D'OISE / YVELINES	FPC Info Centre 21 avenue de Paris 78021 Versailles cedex		07/05/1985
CDC CONTACTS	7 chemin des Meuniers 77700 Chessy		11/07/2023
CDG 77	10, Points de Vue CS 40056 77564 Lieusaint cedex	Collectivités locales	20/07/2005
CEDAET	23 rue Yves Toudic 75010 Paris		13/07/2016
CEFA	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19	Agroalimentaire	16/07/2001
CEFI SOLIDAIRES	144 boulevard de la Villette 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
CEFPIC	33 avenue de la République 75011 Paris	Chimie, pharmacie, verre, caoutchouc, plasturgie	05/02/2004
CEGAPE	4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret	Fonction publique	11/07/2023
CEGOS	19 rue René Jacques 92798 Issy les Moulineaux	Tous secteurs d'activité	16/07/2001

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CER 92	4 avenue Laurent Cély Tour d'Asnières 92600 Asnières-sur-Seine		27/10/2020
CFER-UFCAC CFDT (Centre de formation, d'étude et de recherche)	20 rue Lucien Sampaix 75010 Paris	Branche ferroviaire	4/6/2021
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE	2, cours Monseigneur Romero 91033 Evry	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
CHRONODESK	24, avenue Hergé 77700 Chessy		7/6/2022
CHUBB FRANCE	10 avenue de l'Entreprise Parc Saint Christophe Bâtiment Magellan 1 95862 Cergy Pontoise cedex	Grande distribution, services aux entreprises, transports	29/03/1999
CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région Ile de France)	15 rue Boileau BP 855 78008 Versailles cedex	Fonction publique territoriale	05/10/2004
CNFCE	38, rue Viala 75015 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
COMUNDI	Immeuble Pleyad 39 boulevard Ornano 93200 Saint Denis	Tous secteurs d'activité	23/11/2013
COMPÉTENCES PRÉVENTION	127 rue Amelot 75011 Paris		22/12/2016
CONSEIL CE	31 bis rue des Longs Prés 92100 Boulogne Billancourt		14/03/2018
COPRAS	37 avenue des Bois 77220 Gretz-Armainvilliers	Plasturgie, tertiaire, lunetterie, chimie	02/05/2013
COVENCE AVOCATS	10 Rue Véronèse 75013 PARIS		01/04/2023
CREOIF	131 rue Damrémont 75018 Paris		25/05/1987
CUTURE ET LIBERTE	5 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	Santé, industrie, transport, éducation, services, commerce	25/05/1987

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
DANCAF	63 rue Charles Nodier 93500 Pantin		4/6/2021
DEGEST	13 rue des Envierges 75020 Paris	Tertiaire, transports, BTP, agroalimentaire	20/07/2005
DELLIEN Associés	48 rue de Vivienne 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	26/06/2018
DEMOS FORMATION	20 rue de l'Arcade 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	04/12/2001
DESMATHS FORMATION	63 bis rue de la Tombe Issoire 75014 Paris		13/01/2021
DOH CONSULTANTS	21 rue de Fécamp 75012 Paris		22/12/2016
DOXA FORMATION	6 rue d'Uzès 75002 Paris		4/6/2021
DTR CONSEIL	40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris		4/6/2021
EC PARTENAIRE IRP	84 rue de Crimée 75019 Paris	Services, assurances, banque, finance, commerce, métiers administratifs	24/07/2008
ECOCOM FORMATION	6 rue Christophe Colomb 75008 Paris		26/06/2018
ECOFAC SECURITE	130/132 boulevard Camélinat 92240 Malakoff	Services, distribution	04/04/2005
ELABORE	84 cours de Vincennes 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
ELEAS	19 boulevard de Magenta 75010 Paris		22/12/2016
EMERGENCES	Immeuble Le Méliès 261 rue de Paris 93556 Montreuil	Tous secteurs d'activité	25/05/1987
ENTREPRISE SANTÉ FORMATION (ESF)-PREVAT	2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux	Secteur tertiaire	16/01/2013
ERGONALLIANCE	1 place Uranie 94 340 JOINVILLE-LE-PONT	Secteurs industries et grande distribution	31/01/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ERGOS CONCEPT	103 rue de Sèvres 75006 Paris		19/01/2016
ESTIM FORMATION	11 passage Marivaux 77185 Lognes		4/6/2021
EVRYWARE	38 cours Blaise Pascal 91000 Evry	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
EXOFORMATIONS	30 rue Georges Thoretton 92230 Gennevilliers	Agroalimentaire, transports, BTP, collectivités locales, tertiaire	08/06/2012
E2MB FORMATIONS	68 rue Pasteur 77450 Condé Sainte-Libiaire		24/11/2021
FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE	3 chemin de la Grange Feu Louis 91035 Evry	Industrie mécanique, chimique, sécurité privée, grande distribution, établissement sanitaire, transport logistique	08/06/2012
FCS FORMATION CONSEIL STRATEGIE	105 boulevard Paul Vaillant-Couturier 95190 Goussainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
FLOBEL FORMATION	2-4 rue des Cévennes CP 20552 94648 Rungis cedex	Industrie, grande distribution, nettoyage, transport, fonction publique, santé	08/06/2012
FORMA PREV'PLUS	21 rue du Gravier 77340 Pontault-Combault		4/6/2021
FORMAVAL	26 chemin des Rois 91170 Viry Chatillon		26/06/2018
FORMECOSS	170 avenue Parmentier - CS20006 75479 Paris cedex 10	Bâtiment, travaux publics, autres secteurs	15/12/2000
FPSG	9 avenue Georges Pompidou Appt 413 92150 Suresnes	Commerce, distribution, assurance, banque, transport, sécurité incendie/sûreté, hôtellerie/restauration, automobile, chimie, logistique (entrepôts)	17/11/2005
FPSG 2000	9 avenue Georges Pompidou 92150 Suresnes		17/11/2005
FRANCE PREVENTION SECOURISME	ZA des Forboeuifs – 9 rue Denis Papin 95280 Jouy le Moutier	Secteur tertiaire principalement	08/06/2012
GRETA SEINE-ET-MARNE	41 grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel	Tertiaire, transport, administration, associations	02/05/2013

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
GROUPE ACN	1 boulevard Michael Faraday 77700 Serris		22/12/2016
GROUPE LEGRAND	20, rue Brunel 75017 PARIS		01/04/2023
GROUPE REVUE FIDUCIAIRE	100 rue Lafayette 75010 PARIS	Tous secteurs d'activité	16/07/2019
GROUP SUCCESS	6 rue de Musset 75016 Paris		4/6/2021
HR CONSULTANCY PARTNERS	11 rue Hector Malot 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	02/06/2015
HUJE AVOCATS	18 rue Séguier 75006 Paris		01/04/2023
IDEE CONSULTANTS	56 rue de Paris 92773 Boulogne Billancourt	Administration, édition, équipementier, production audiovisuelle, propreté, santé	20/09/1989
IDEFORCE	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	Chimie énergie	15/12/2000
IFDSP	16 bis rue Bréguet 75011 Paris		06/03/2019
IFEAS	7-9 rue Euryale Dehaynin 79019 Paris	Métallurgie, aéronautique, automobile, construction, bijouterie joaillerie, jouet, informatique	07/05/1985
IFIS	15 rue Rieux 92517 Boulogne-Billancourt cedex	Industrie pharmaceutique et industries connexes	24/07/2008
IFOREP	Département formation 8 rue de Rosny - BP 149 93104 Montreuil Cedex		22/02/1988
INGENIUM CONSULTANT « OSEZ VOS DROITS »	3, Vieille route de Meulan 78250 Tessancourt sur Aubette		14/03/2018
INO PARTNER	104 avenue de la Résistance 93100 Montreuil		13/01/2021
IREFE (Institut Régional d'Etudes Formation Expert)	78, rue de Crimée 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	14/03/1985
IRFSS ILE DE FRANCE (CROIX ROUGE FRANÇAISE)	120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ITHAQUE DEVELOPPEMENT	33 rue de la Butte aux Bergers 95470 Saint Witz	Restauration, propreté industrielle, industrie du luxe, téléphonie, fournitures bureaux/logistique	21/07/2009
JECF JURI-EXPERT CONSEILS & FORMATIONS	24 rue de Bagnolet 75020 Paris	Bâtiment et travaux publics, industrie, tertiaire, transports, administration publique, média éditions, études et conseils, ingénierie, numérique, hospitalier, action sociale, télécommunication, distribution, hôtellerie, poste et télécommunication...	24/11/2021
JLB CONSEIL	2, rue du Moulin à Vent 78310 Coignières	Distribution, services, chimie	14/03/1985
JPC CONSEIL	20 rue des Lyanes 75020 Paris		27/10/2020
KEYS TO ADVANCE (K2A)	40 rue de Montmorency 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	18/03/2015
LA BOUSSOLE	41 rue du Général de Gaulle 78120 Rambouillet	Économie sociale et solidaire, travail social, formation continue, éducation, jeunesse, culture, associatif	24/11/2021
LAERA	13, Cours du Danube 77700 Serris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
LA FAABRICK CHERDET	11 rue Jules Vallès 78280 Guyancourt	Services, portage salarial	27/10/2020
L'ATELIER DE FORMATION	4 rue Théophraste Renaudot 75015 Paris		13/07/2016
LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES	56 bis rue de Châteaudun 75009 Paris		28/10/2003
LE FRENE	28 rue de Trévisé 75009 Paris	Tertiaire, transport, médico-social, humanitaire	25/05/1987
LIRIA	413 boulevard des Provinces Françaises 92000 Nanterre		27/10/2020
LISE MATTIO	17 rue de la Procession 75015 Paris		23/09/2014
M & A FORMATIONS - CABINET MEZIANI & ASSOCIES	9 boulevard Morland 75004 Paris		24/11/2021
M. ALAIN CHENAUX - NEGOSOCIAL	16 rue de l'Inspecteur Alles 75019 Paris		7/6/2022

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
M. MOHAMMED AXEL KEBIR	35 rue de Berne 75008 Paris		7/6/2022
M. FREDDY VALLERANT	155 rue du faubourg Saint-Denis, 75010 Paris		23/06/2020
M2I SCRIBTEL	146-148 rue de Picpus 75012 Paris		03/11/2017
MF MASTER FORMATIONS CENTRE EUROPEEN DE FORMATIONS	1 rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
MON CARRÉ VERT	39 rue de la Fontaine du Gué 95170 Deuil-la-Barre		13/07/2016
MUTUAL FORMATION	12 rue des Dunes 75019 Paris	Jouets et articles de puériculture, joaillerie / bijouterie, services de l'automobile, métallurgie	02/05/2013
NANSHE EXPERTISE	16 boulevard Saint Germain CS 70514 75237 Paris Cedex 05		03/11/2017
NG SANTE & SECURITE	16, Mail des Corses A208 77100 Meaux		20/12/2022
NOUVELLE HEURE	13 bis rue Philippe de Girard 75010 Paris		4/6/2021
OPERATION PREVENTION	23, Allée du Muguet 93470 Coubron	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
OPPBTP	25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt	BTP	21/06/1999
ORSYS GROUPE	La Grande Arche – paroi Nord 92044 Paris La Défense		27/10/2020
PACTES CONSEILS	7 rue Commynes 75003 Paris		27/10/2020
PGPS	34, rue Stephenson 75018 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
PLEIN SENS	5 rue Jules Vallès 75011 Paris		22/12/2016

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
PRERISK FORMATION	17 bis vieux chemin Gournay 93160 Noisy-le-Grand		24/11/2021
PRÉV'IT	63 rue des Pléiades 93160 Noisy-le-Grand		27/10/2020
PRÉVENTECH FORMATION	4 cité Paradis 75010 Paris		19/01/2016
PRO-ETUDES	4, rue Louis-Blériot 78130 Les Mureaux	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
PROGEXA	70 rue d'Hautpoul 75019 Paris	Industrie agro-alimentaire, énergie, commerce, transports	23/06/2020
PROMETEA	21 bis rue du Champ de l'alouette 75013 Paris		11/07/2023
PROXIMA CD	73 boulevard de Lorraine 95240 Corneilles en Parisis	Secteur industriel	03/11/2006
QUALICONSULT	1 bis rue du petit Clamart Zone Vélizy Plus, bât. E 78140 Vélizy Villacoublay	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
REOR	50 rue Alphonse Melun 94230 Cachan	Secteur public, tertiaire, industriel	17/10/2000
RES-EUROCONSEIL	5 villa Marthe 92000 Nanterre		22/12/2016
SA FORMATION SOUMIA AZIRIA	69, rue de la Glacière 75013 Paris	Tous secteurs d'activité	01/2024
SECAFI	20 rue Martin Bernard 75647 Paris cedex 13	Industrie, chimie, transports, presse, collectivités territoriales, santé, banque	28/09/2012
SÉCURITÉ PREMIUM FORMATION	2 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		24/11/2021
SEDAFOR	15 rue des Mongazons 78200 Magnanville	Tous secteurs sauf secteur public	20/07/2005
SEXTANT EXPERTISE	8 rue Bernard Buffet 75017 Paris		23/06/2020
SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES (SGS ICS)	29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil		03/11/2017

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
SHARE FORMATION	1 rue du Brochet 78711 Mantes-la-Ville		4/6/2021
Sl2P	ACMO PARC 10 avenue Réaumur 92140 Clamart	Industrie, tertiaire, transport, institutionnel	29/12/2008
SICOGÉ	5 rue de Provence 75009 Paris	Industrie, tertiaire (grande distribution)	14/03/1985
SMC – SOCIAL MANAGEMENT ET CONSULTING	32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt		20/12/2022
SOCIALCONSEIL SCOP	7 place Ovale BP 6 94231 Cachan cedex		16/07/2001
SOCOTEC	Les Quadrants 3 avenue du Centre 78182 Saint Quentin en Yvelines	Bâtiment, industrie, tertiaire	07/05/1985
SYNDEX	22 rue Pajol 75018 Paris		23/11/2013
TANDEM CONSEIL ET FORMATION	60 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris		23/06/2020
TECHNOLOGIA	29, rue du Louvre 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	15/12/2000
TREOS CONSULTING	30 B rue du Vieil Abreuvier 78100 Saint Germain en Laye	Secteur tertiaire et industriel	02/05/2013
VIVALIANS	5 rue des Cerisiers 91090 Lisses		20/12/2022
WILLIS TOWERS WATSON FRANCE	33-34 quai de Dion-Bouton 92800 Puteaux	Fonction publique territoriale	11/07/2023
WOLTERS KLUWER FRANCE (LAMY ET LIAISONS SOCIALES FORMATION)	1 rue Eugène et Armand Peugeot 92500 Rueil-Malmaison	Tous secteurs d'activité	22/01/2015

Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données, que vous pouvez exercer auprès de la DRIEETS IDF (coordonnées ci-dessous)